

- **Communiqué de Presse** -

**La Chambre interdépartementale des notaires de la Savoie et de la Haute-Savoie et le Crédit Agricole des Savoie poursuivent le développement et la simplification des échanges numériques.**

Chambéry, le 20 janvier 2020

**Une nouvelle signature de convention d'échanges a été signée le 15 janvier 2020, en présence de Maître CAMOZ, Président de la Chambre Interdépartementale des Notaires des Savoie et de la Haute-Savoie et Laurent BENNET, Directeur Général du Crédit Agricole des Savoie. Cette convention vise à optimiser les échanges numériques dans le domaine des crédits immobiliers et améliorer les pratiques en faveur du Développement Durable.**

Cette nouvelle convention consiste à adapter la fréquence et le contenu des échanges de preuves en aval de la signature de l'acte authentique. Elle dispense les études notariales de l'envoi systématique des copies exécutoires dans leur format actuel papier, soit une économie d'archivage de 800 000 pages transmises chaque année entre les 2 entités.

Cette mise en œuvre concerne les prêts particuliers, professionnels, agricultures et entreprises.

« Cette nouvelle signature de convention n'est pas anodine, elle souligne cette capitale notion d'équilibre : équilibre entre le process et l'humain, entre l'industriel et l'artisanal, entre la rapidité et la personnalisation et entre la réactivité et la réflexion », indiquent Maître Moratti, 1<sup>er</sup> Vice-Président et Maître Camoz, Président de la Chambre Interdépartementale des Notaires des Savoie et de la Haute-Savoie.

Ainsi, le Crédit Agricole des Savoie s'engage vis-à-vis des enjeux de Développement Durable et de maîtrise des impacts environnementaux sur ses activités et celles qu'il finance.

En particulier sur le processus crédits, en mettant en œuvre une stratégie volontariste depuis 2018 de dématérialisation et simplification des échanges : d'une part avec les envois de documents aux études notariales sous forme digitale, et d'autre part l'activation de la signature électronique des offres de crédit habitat par les emprunteurs.

« Près de 400 000 pages ont ainsi été économisées depuis la 1<sup>ère</sup> mise en œuvre de la dématérialisation et simplification des échanges et permet de faire évoluer nos pratiques et nos comportements. Je me réjouis de cette décision qui renforce notre posture de responsabilité sociétale », précise Laurent Bennet, Directeur Général du CA des Savoie.

**Photo Convention d'échanges pour les Copies Exécutoires des prêts Particuliers, Professionnels, Agriculture et Entreprises – 15 janvier 2020 :**



[www.ca-des-savoie.fr](http://www.ca-des-savoie.fr)  
[www.tous-acteurs-des-savoie.coop](http://www.tous-acteurs-des-savoie.coop)